

*Henryk Lewandowski**

DISCOURS D'OUVERTURE

Monsieur le Recteur, Mesdames, Messieurs
et chers Collègues

J'ai l'honneur et le plaisir d'ouvrir le Colloque international consacré à l'un des plus importants sujets du droit contemporain du travail.

Je le fais avec d'autant plus de satisfaction que c'est déjà un deuxième forum international concernant le droit du travail qui se tient à Łódź. Qu'il me soit permis de rappeler qu'il y a 5 ans, en 1983, ici même a eu lieu une conférence organisée par la Chaire de Droit du Travail de l'Université de Łódź, en coopération avec l'Institut des Recherches juridiques sur l'Entreprise et les Relations professionnelles, à l'Université Paris X — Nanterre. Nous avons aujourd'hui le plaisir d'accueillir de nouveau nombre de participants, polonais et étrangers, à cette conférence.

J'ouvre ce Colloque dans un esprit de joie et de solennité répondant au rang qu'il a en raison de son sujet et de ses participants. Nous voyons dans cette salle d'éminents spécialistes du droit du travail, et parmi eux les plus grandes autorités dans ce domaine, de Pologne, de plusieurs pays d'Europe et même d'autres continents. Je vous souhaite à tous la plus cordiale des bienvenues — et tout particulièrement aux savants étrangers qui ont bien voulu accepter notre invitation. Je vous souhaite un agréable séjour à Łódź et en tout endroit de Pologne où vous rendrez.

Le sujet de notre Colloque répond aux défis de nos temps. Pour diverses raisons, on voit se généraliser la concentration des négociations

* Doyen de la Faculté de Droit et d'Administration de l'Université de Łódź, chef de la Chaire de Droit du Travail et de la Sécurité Sociale.

collectives et de leurs résultats, que sont les accords collectifs au niveau de l'entreprise. En tant que forme de participation et en tant que source du droit du travail, ces accords jouent un rôle essentiel dans l'édification d'un ordre juste dans les rapports de travail. Nous voyons en eux un facteur créat du contenu humaniste de ces rapports, et par cela même de la position du travailleur comme sujet — citoyen dans l'entreprise.

Quand je parle de rang de notre Colloque, j'ai aussi à l'esprit qu'il sera sans doute un forum d'énonciations et d'échange d'idées sur d'autres sujets importants du droit du travail. La remise au professeur Szubert des *Mélanges* en l'honneur de son activité scientifique en offrira une bonne occasion.

Je suis heureux d'annoncer que le Recteur de l'Université de Łódź, le professeur Leszek Wojtczak honore de sa présence cette inauguration. J'en profite pour lui exprimer nos remerciements pour l'intérêt bienveillant qu'il porte à notre Colloque, pour l'aide qu'il a apportée à son organisation.

J'aimerais souligner que le sujet principal du Colloque est étroitement lié au problème de recherche: „Homme et travail”, qui appartient au programme des recherches fondamentales à l'échelle nationale. A ce propos, je m'adresse à la coordinatrice de ce problème, M^{me} le professeur Halina Mortimer-Szymczak, qui se trouve parmi nous, pour la remercier chaleureusement. Vos décisions, Madame, auront sans doute une influence favorable sur les résultats du Colloque.

Je renouvelle, Mesdames et Messieurs, mes souhaits de bienvenue et je forme le voeu de réussite de nos travaux.